



55 rue Navier
75017 Paris
01 42 28 50 38
club@scuf.org

Procès Verbal de la 136^{ème} Assemblée Générale du SCUF **du 10 février 2022**

La 136^{ème} Assemblée Générale du SCUF s'est déroulée le 10 février 2022 en visio-conférence, en application des dérogations prévues dans le cadre de l'Etat d'Urgence sanitaire.

La convocation à cette Assemblée Générale et tous les documents permettant aux membres de préparer leurs votes ont été affichés au siège de l'association et publiés sur le site du SCUF le 18 janvier 2022. Comme l'an passé, l'Association a fait appel à la Société Majélice, prestataire agréé disposant des moyens techniques adaptés pour permettre aux adhérents en âge de voter de participer à distance, autrement que par procuration.

Les convocations ont été adressées dans les délais statutaires et légaux aux membres par voie de message électronique et les textes et pièces jointes des résolutions ont également été mis à la disposition des membres sur le site du prestataire dédié à notre assemblée générale.

77 membres de notre Association s'étant inscrits pour participer à notre Assemblée Générale et 123 ayant donné procuration, 200 membres pouvaient participer aux votes ou être représentés.

L'assemblée pouvant légalement délibérer, elle a commencé à 18 heures 35 en présence de 50 membres portant, outre leur voix, 123 procurations. Ce sont donc 173 membres qui ont pu participer aux votes.

L'entrée dans la salle virtuelle valait émargement de la feuille de présence.

Treize points étaient à l'ordre du jour de cette assemblée :

Résolution 1 : Désignation du Bureau de l'Association comme Bureau de l'Assemblée Générale.

« L'assemblée Générale approuve la désignation du bureau de l'association en tant que bureau de l'assemblée »

Cette résolution est soumise au vote.

140 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 128 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 12 ABSTENTIONS

Cette résolution est adoptée et le Bureau de l'association est désigné Bureau de l'Assemblée Générale.

Résolution 2 : Approbation du Procès-Verbal de la 135^{ème} Assemblée Générale de l'Association en date du 15 décembre 2021.

« L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de la 135^{ème} assemblée générale du 15 décembre 2021. »

Cette résolution est soumise au vote.

145 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 138 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 7 ABSTENTIONS

Cette résolution est adoptée et le procès-verbal de la 135^{ème} Assemblée Générale approuvé.

Résolution 3 : Approbation du Rapport Moral et Sportif de l'exercice 2020-2021.

Le Président présente son rapport moral et sportif.

« Pour la seconde année, la saison 2020-2021 a été marquée par la pandémie. Les mesures sanitaires ont mis à rude épreuve bénévoles et salariés, les sections d'intérieur et les adultes étant davantage pénalisés. Cela ne nous a pas découragés et n'a pas freiné la dynamique du Club : le SCUF est maintenant le club omnisports de référence de la rive droite.

Parmi les réalisations majeures de la saison on peut rappeler :

- L'acquisition du nouveau siège social au 55 rue Navier rendu possible grâce à la générosité de Jean Pierre Banzet, dont nous saluons la mémoire - ce nouveau siège devrait ouvrir début mars 2022.
- La mise en œuvre de la digitalisation du Club en juin 2021 avec un nouveau site Internet et une application d'inscription en ligne.
- La préparation d'une offre Multisports dédiée aux enfants de 3 à 7 ans.
- Le lancement de l'activité « Sabre » au gymnase Roquépine (dans le 8^{ème} arrondissement) faisant de notre section Escrime une des rares à proposer à Paris les trois armes. Cette activité a démarré elle aussi en septembre 2021.

Ces nouveautés et le dynamisme des sections ont permis une relative stabilité du nombre de nos adhérents en dépit de la situation sanitaire, le nombre de nos licenciés n'ayant baissé que de - 5% lorsqu'au niveau national, près de 30% des licenciés ne se sont pas réinscrits dans un club en septembre 2020 (source Ministère des Sports)

Dans les sections, la crise s'est manifestée de façon différente :

- Basket-Ball : les seniors ont vécu une année blanche et pour les jeunes, seuls des entraînements ont pu avoir lieu par intermittence mais pas les compétitions. La mobilisation de tous les encadrants a permis la mise en place d'activités de remplacement (stages de vacances scolaires, tutoriels vidéo, sessions vidéo de renforcement musculaire, ...) mais personne ne souhaite revivre une telle saison.
- Escrime : au-delà du développement du Sabre dans le 8^{ème} des investissements importants ont été réalisés pour cette nouvelle activité et pour poursuivre l'équipement de la Salle Fragonard ainsi que l'embauche d'un Maître d'Armes supplémentaire.
- Golf : malgré la crise qui a entraîné la fermeture du Practice de la Tour d'Auvergne dans le 9^{ème} nous avons pu enregistrer des résultats tout à fait honorables dans les compétitions qui ont pu avoir lieu.

- Judo: notre jeune section a fortement progressé (+ 35% de licenciés) malgré la crise sanitaire. Ce sont désormais 4 entraîneurs qui l'animent et qui ont préparé les projets pour la future saison (compétitions pour les plus jeunes).
- Natation: l'élection de la nouvelle Présidente a permis une nouvelle dynamique dans cette section dont le nombre d'adhérents s'est stabilisé. Enfin animée comme elle aurait toujours dû l'être, la section a été louée par la Mairie de Paris et par la FFN pour la qualité des opérations menées (Aisance Aquatique), et a formé deux nouveaux éducateurs et en a recruté un nouveau.
- Rugby: la section compte 19 équipes de l'Ecole de Rugby aux Séniors qui, malheureusement, n'ont pu s'exprimer normalement en compétitions. L'Ecole de Rugby a obtenu cette année le label Première Etoile de la FFR. Enfin, elle s'est impliquée dans des projets initiés par la LIFR ou la FFR (Projet QPV, Projet Campus) et a recruté trois jeunes en Service Civique et a intégré un apprenti.
- Tennis: la qualité de nos installations sportives nous a permis de fonctionner presque « normalement » durant la crise. Même si la plupart des compétitions ont été annulées le Tournoi interne a été maintenu. Des stages pour les enfants ont été organisés et de nouveaux créneaux obtenus de la DJS. En outre, la section s'est impliquée dans des actions péri-sportives (Téléthon, Tennis à l'Ecole).
- Volley-Ball: la crise a très sévèrement impacté la section (aucune compétition n'a pu avoir lieu) et les accès aux gymnases extrêmement réduits. Il a fallu organiser des activités de plein air pour garder le lien avec les adhérents.

Au global, le Club a continué sans douter, à développer ses activités sportives, à investir en matériel, et surtout, en poursuivant sa politique de formation et de qualification des entraîneurs et des éducateurs. Toutes les sections ont su s'impliquer dans de nombreuses activités d'intérêt général, ce qui constitue bien notre ADN ».

Pour clôturer son intervention, le Président rappelle que ce développement ne pourrait être ce qu'il est sans l'implication des dirigeants ou éducateurs bénévoles, sans celle des salariés ni sans le soutien des élus, de la DJS et des personnels municipaux qui s'occupent des installations sportives. Il remercie chacun de ces acteurs pour leur action.

Résolution 3 : Approbation du Rapport Moral et Sportif de l'exercice 2020-2021.

« L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et sportif sur l'exercice 2020- 2020 tel qu'il lui a été présenté par le Président. »

Cette résolution est soumise au vote.

161 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 154 voix POUR
- 2 voix CONTRE
- 5 ABSTENTIONS

Le rapport moral et sportif de l'exercice 2020-2021 est approuvé.

Le Trésorier Général présente les comptes qui marquent une baisse de nos recettes directes (- 26 K€ de dons et subventions et - 18 K€ de cotisations) traduisant l'impact de la crise sanitaire et justifiant, si besoin en était encore, de la juste prudence qui guide l'établissement du budget. Grâce aux transferts de charge et aux reprises de provisions, les produits d'exploitations sont en hausse à 1.315.028 € (contre 1.168.206 € l'an passé).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.209.689 € (contre 1.080.979 € l'an passé). Fidèle à sa politique qui vise à offrir à ses adhérents un encadrement de qualité, le Club a renforcé ses structures et les dépenses de personnels (salaires + charges) représentent 53% des charges d'exploitation.

L'an passé, le Club avait constitué une provision de 75 K€ pour faire face aux avoirs accordés aux adhérents dans le cadre de la crise sanitaire. Cette provision a été reprise et une nouvelle provision de 123 K€ a été constituée et qui représente le montant exact de ces avoirs qui sont venus en diminution des cotisations versées avant la clôture au titre de l'année sportive 2021-2022.

Le total du bilan est en nette augmentation et s'établit à la fin de l'exercice à 2.392.415 € (contre 1.508.560 € l'an passé). L'essentiel de cette évolution tient aux produits constatés d'avance correspondant à des cotisations encaissées avant la clôture du 31 août 2021 mais correspondant à l'exercice 2021-2022. Ces cotisations s'expliquent par la mise en place du tunnel d'inscription sur le site internet du Club qui permet d'encaisser plus rapidement les cotisations.

Il convient, également, de noter 195.892 € de dettes financières correspondant au prêt obtenu pour financer l'acquisition de notre siège sociales.

Cette situation financière est le résultat de la politique de gestion rigoureuse du Club qui a permis de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Si l'Assemblée Générale en décide ainsi, l'affectation du résultat positif en report à nouveau, permettrait à l'Association de disposer de 671.529 € de fonds propres matérialisant ainsi une bonne situation financière permettant de répondre aux défis qui nous attendent.

Une question écrite portant sur la possibilité pour les adhérents d'obtenir les trois derniers bilans de l'association a permis au Trésorier Général de rappeler que le Club est totalement transparent en la matière et que les détails des comptes sont toujours joints aux convocations des Assemblées Générales. Ces comptes présentent les chiffres sur lesquels l'assemblée va se prononcer mais également les comptes de l'exercice précédent. Il est loisible pour chaque adhérent de poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ces comptes qu'ils ont pu analyser en détail. La transmission des comptes des trois exercices et le fait d'avoir à répondre sur des comptes régulièrement approuvés en assemblée générale constituerait une perte de temps. Ainsi, tous les membres qui le souhaitent peuvent avoir une vision claire des différents postes et rien n'interdit à ceux qui veulent en savoir plus de venir s'impliquer concrètement dans la vie du Club.

Résolution 4 : Approbation du rapport financier du Trésorier Général et des comptes de l'association pour l'exercice 2020-2021 qui se traduisent par un bénéfice de 63.130 € et de l'affectation de cette somme au report à nouveau.

« L'Assemblée Générale approuve les comptes sur l'exercice 2020-2021 qui se traduisent par un bénéfice de 63.129,85 € ainsi que le rapport financier présenté par le Trésorier Général. Elle décide d'affecter cette somme au report à nouveau. »

Cette résolution est soumise au vote.

155 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 136 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 18 ABSTENTIONS

Le rapport financier de l'exercice 2020-2021 et l'affectation du résultat au report à nouveau sont approuvés.

Résolution 5 : Transfert des sommes affectées en fonds reportés et dédiés provenant du Leg de Monsieur Jean-Pierre Banzet.

Le Trésorier rappelle que le legs du regretté Jean-Pierre Banzet avait été placé en fonds reportés et dédiés en attendant la réalisation de ses dernières volontés qui étaient de les faire servir de manière utile à l'avenir du Club. L'acquisition des locaux du nouveau siège social ayant été réalisée, il convient de transférer ces sommes vers les fonds propres statutaires.

« L'Assemblée Générale prend acte, compte tenu de l'acquisition, durant l'exercice 2020-2021, d'un bien destiné, après travaux, à devenir le siège du SCUF, du respect des volontés

testamentaires de Monsieur Jean Pierre Banzet et approuve, en tant que de besoin, le transfert en fonds propres statutaires des sommes précédemment affectées en fonds reportés et dédiés. »

Cette résolution est soumise au vote.

150 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 134 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 16 ABSTENTIONS

L'Assemblée Générale approuve le transfert en fonds propres statutaires des sommes précédemment affectées en fonds reportés et dédiés.

Résolution 6 : Quitus au Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2020-2021 :

Les rapports moraux, sportifs et financiers ayant été présentés et approuvés, le Secrétaire Général propose à l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice 2020-2021 :

« L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2020-2021. »

Cette résolution est soumise au vote.

153 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 148 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 4 ABSTENTIONS

L'Assemblée Générale donne donc quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2020-2021.

Résolution 7 : Approbation du projet de budget 2021-2022 prévoyant un total de produits de 1.336.370 € conduisant au minimum à l'équilibre et du montant des cotisations fixées pour chacune des sections.

Le budget 2021-2022 a été préparé, comme chaque année, avant l'été, à un moment où la crise sanitaire était encore présente. Des tarifs ont été élaborés avec les présidents de section en prenant l'hypothèse d'une saison normale. Rappelons qu'à ce moment-là, l'optimisme régnait et personne n'imaginait les nouvelles mesures sanitaires que nous vivons encore aujourd'hui.

« L'Assemblée Générale approuve le projet de budget 2021-2022 qui prévoit un total de produits de 1.336.370 € conduisant à un résultat au minimum à l'équilibre. Elle approuve, en conséquence, les montants des cotisations fixées pour chacune des sections. »

Cette résolution est soumise au vote.

157 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 144 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 12 ABSTENTIONS

L'Assemblée Générale valide le projet de budget 2021-2022 et le montant des cotisations.

Résolution 8 : Ratification du transfert du siège social de l'Association au 55 rue Navier - Paris 17^{ème}

Le Président rappelle à l'Assemblée que grâce à la générosité de feu Monsieur Jean-Pierre Banzet, et en accord avec les décisions de la 134^{ème} Assemblée Générale qui l'a autorisé, le Club a pu acquérir un nouveau siège social.

Les travaux en cours permettront l'inauguration de ce nouveau siège courant mars 2022. Le 15 décembre dernier, le Conseil d'Administration a décidé le transfert du siège social à cette nouvelle adresse - 55 rue Navier Paris 17^{ème} - transfert qui doit être formellement ratifié par l'Assemblée Générale.

« L'Assemblée Générale ratifie le transfert du siège social du SCUF du 31 rue Gauthey 75017 Paris au 55 rue Navier 75017 Paris décidé par le Conseil d'administration du 15 décembre 2021. »

Cette résolution est soumise au vote.

155 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 154 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION

Le transfert du siège social de l'association au 55 rue Navier - 75017 Paris - est ratifié.

Résolution 9 : Réélection au poste d'Administrateur pour trois ans de Monsieur Laurent CHABE dont le mandat arrive à échéance.

« L'Assemblée Générale réélit pour 3 ans, comme membre du Conseil Monsieur Laurent Chabé. »

Cette résolution est soumise au vote.

155 membres présents ou représentés se sont exprimés et par :

- 138 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 17 ABSTENTIONS

Monsieur Laurent CHABE est réélu administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution 10 : Réélection au poste d'Administrateur pour trois ans de Monsieur José DEGLI ESPOSTI dont le mandat arrive à échéance.

« L'Assemblée Générale réélit pour 3 ans, comme membre du Conseil Monsieur José Degli Esposti. »

Cette résolution est soumise au vote.

161 membres présents ou représentés se sont exprimés et par :

- 148 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 13 ABSTENTIONS

Monsieur José DEGLI ESPOSTI est réélu administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution 11 : Réélection au poste d'Administrateur pour trois ans de Monsieur Laurent LAGUERRE dont le mandat arrive à échéance.

« L'Assemblée Générale réélit pour 3 ans, comme membre du Conseil Monsieur Laurent Laguerre. »

Cette résolution est soumise au vote.

163 membres présents ou représentés se sont exprimés et par :

- 138 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 25 ABSTENTIONS

Monsieur Laurent LAGUERRE est réélu administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution 12 : Élection pour trois ans de Madame Chloé OURY au poste d'administratrice sur un poste disponible.

« L'Assemblée Générale élit pour 3 ans, comme nouveau membre du Conseil, Madame Chloé Oury sur un poste rendu vacant par une démission. »

Cette résolution est soumise au vote.

162 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 131 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 31 ABSTENTIONS

Madame Chloé OURY est élue administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution 13 : Élection pour trois ans de Monsieur Frédéric DAILLE au poste d'administrateur sur un poste disponible.

« L'Assemblée Générale élit pour 3 ans, comme nouveau membre du Conseil, Monsieur Frédéric Daille sur un poste rendu vacant par une démission. »

Cette résolution est soumise au vote.

160 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 136 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 24 ABSTENTIONS

Monsieur Frédéric DAILLE est élu administrateur pour une durée de trois ans.

A la suite de ces réélections et de l'élection de deux nouveaux administrateurs, le Conseil est composé de 23 administrateurs.

Toutes les résolutions de l'ordre du jour ayant été adoptées à une très large majorité, le Secrétaire Général donne la parole aux membres pour les questions diverses.

Aucune question n'étant formulée, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale a pris fin à 19h40, la salle virtuelle ayant été fermée à 19:45.

Pour copie certifiée conforme



José DEGLI ESPOSTI | Secrétaire Général du **SCUF**

SPORTING CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE

Reconnu d'utilité publique par décret ministériel
en date du 28 novembre 1969

FONDEE EN 1895

N° SIRET : 78471421400037

N° agrément Jeunesse et Sport :

11812 du 26 mars 1952